

SYNTHSE DU BUDGET PRIMITIF 2016

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Annexe produite dans le cadre de l'article L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Premier budget primitif de la mandature, celui-ci s'inscrit dans un contexte économique, financier et institutionnel particulier. Le Département doit faire face à une situation d'extrême tension de ses finances. Face à la baisse des dotations de l'État, au poids toujours important des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement et à leur absence de compensation totale et face à la nouvelle répartition des compétences imposée par la loi NOTRe, le Département est dans l'obligation de proposer un budget focalisé sur l'accompagnement du territoire.

Ce budget s'inscrit dans une incertitude majeure qui n'a pas pu être levée à l'heure de l'élaboration de celui-ci, à savoir le reste à charge du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le budget primitif 2016 de la collectivité est présenté à l'équilibre grâce à une maîtrise et une rationalisation des dépenses qui se poursuivra sur toute la mandature tout en assurant une gestion publique saine et efficiente.

Des choix stratégiques et majeurs vont être pris ou sont traduits dans ce budget primitif :

- des taux de fiscalité inchangés pour 2016 conformément aux engagements de la nouvelle majorité départementale,
- l'intégration des conséquences de la Loi Notre,
- la rocade nord-ouest avec la poursuite des études et des acquisitions foncières et la mise en route du carrefour de Vouzeron dès 2016 lançant véritablement ce projet routier qui donnera des travaux aux entreprises locales,
- l'aide directe aux collectivités du Cher et la mise en place de « Cher Ingénierie des Territoires » sur 2016,
- une optimisation patrimoniale avec un regroupement des services aux pyramides de la route de Guerry,
- le plan d'optimisation des services départementaux,
- une aide sociale départementale qui représente 55% du budget départemental

Les chiffres importants du budget primitif 2016

- Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2016 à **349,9 M€**, contre 347,4 M€ au BP 2015, soit une hausse de 0,71%.

En 2016, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'augmentera pas.

- Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **326,6 M€**, contre 325,6 M€ au BP 2015, soit une hausse de 0,31%.

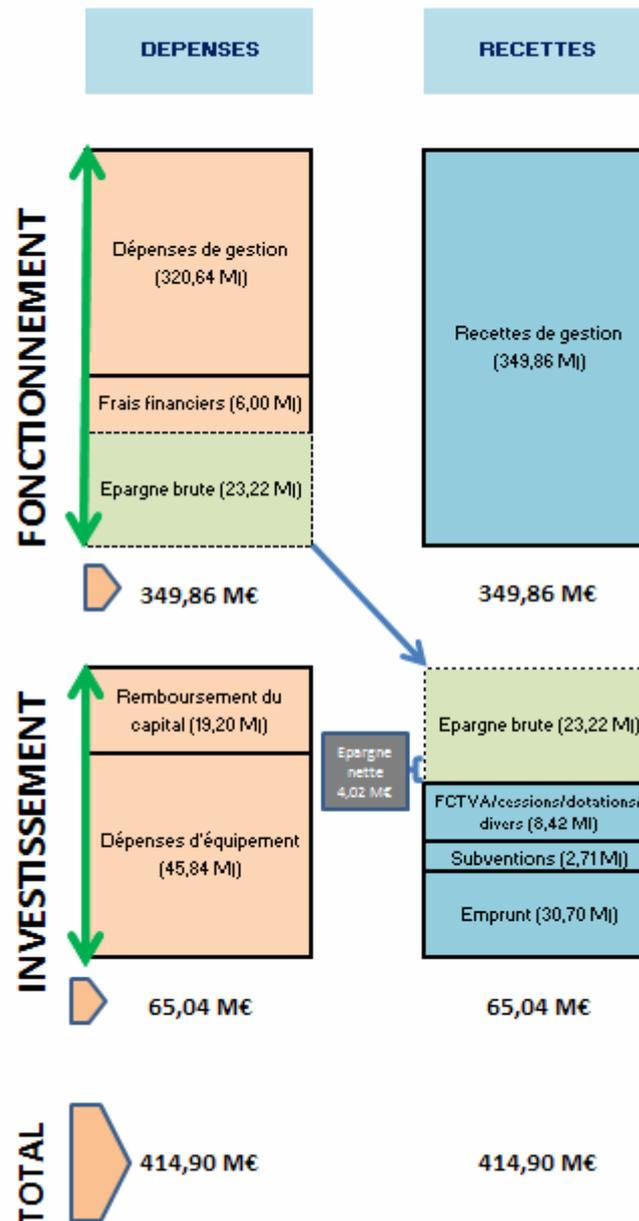
Le Département investit 45,8 M€ (+6,7% par rapport à 2015) pour :

- : les investissements patrimoniaux (routes, collèges,...) à hauteur de **16,5 M€**, ce sont les dépenses d'investissement nécessaires au maintien du patrimoine existant ;
- : les interventions en investissement avec **13 M€**, ce sont les subventions versées à des tiers pour le financement de leurs projets (exemples : aide aux communes, investissement dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)
- : les projets majeurs avec **16,3 M€** qui servent au développement du patrimoine grâce à des projets d'envergure (la rocade nord ouest, la poursuite de la réhabilitation du collège de Sancerre, les projets liés à l'enseignement supérieur, Noirlac, l'optimisation patrimoniale,...)

Ci-dessous le tableau de synthèse des grands équilibres du budget primitif 2016 :

Grandes masses du BP 2016 (en M€)		Pour mémoire BP 2015	BP 2016
Section de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement (A)	347,38	349,86
	Dépenses réelles de fonctionnement (B)	325,65	326,64
	Épargne brute (C = A – B)	21,73	23,22
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette (D)	19,00	19,2
	Épargne nette (E = C – D)	2,73	4,02
	Recettes propres d'investissement (F)	12,86	11,13
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	27,39	30,70
	Dépenses opérationnelles d'investissement (H)	42,98	45,84

STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016



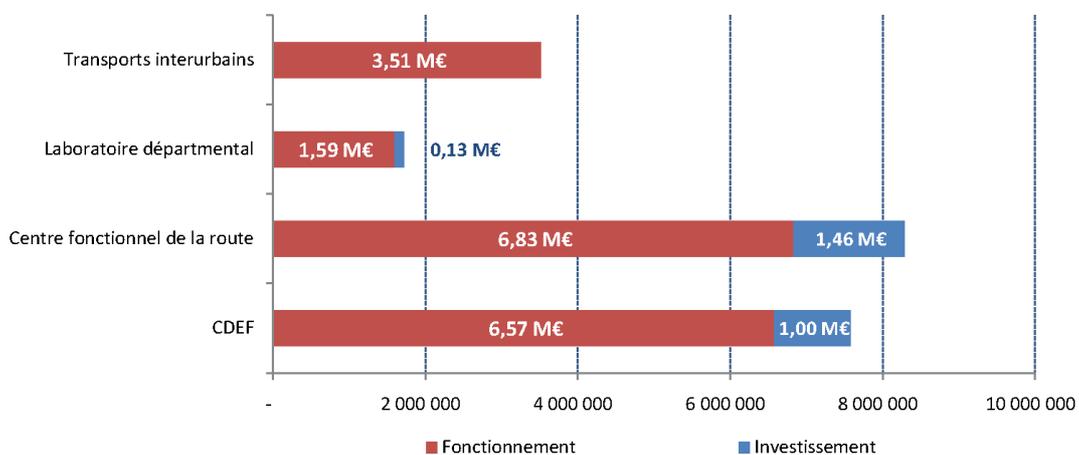
* Mouvements réels, hors opérations de dette, budget principal

Malgré un contexte exigeant, ce premier budget traduit la volonté de débiter le projet de mandature sans sombrer dans le fatalisme et de redonner un cap pour le Département du Cher. Ce cap est tourné vers des rives plus sereines financièrement.

Le Conseil départemental du Cher dispose d'un budget principal mais aussi de 4 budgets annexes :

- Le centre départemental de l'enfance et de la famille (C.D.E.F.)
- Le laboratoire départemental d'analyses
- Le centre fonctionnel de la route
- Le transport interurbain

Les budgets annexes* 21,1 M€ (Dépenses)



* En mouvements réels

Au total le budget présenté s'élève au total, avec les budgets annexes, à **558 019 151,49 €** en mouvements budgétaires.